

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 5 avril 2023**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 14  
Membres ayant donné procuration : 2  
Membres absents excusés : 4

L'an deux-mille-vingt-trois le cinq avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le trente mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h05.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. STEICHEN Christian, M. ANTOINE Marc, Mme KOCEVAR Lucie (elle a suppléé M. CORAZZA Hervé),

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. FADI Hassan

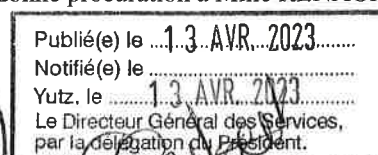
**Étaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. LUCCHINI Marc a donné procuration à Mme VACCA Agnès

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul a donné procuration à Mme RENAUX Patricia



**Stéphanie SIEBERT**

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurène et M. JURCZAK Serge

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

**Objet : Participations 2023, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés**

Les statuts du SYDELON prévoient le versement d'une participation financière liée aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés, ceci afin de permettre au SYDELON d'honorer les factures mensuelles de chaque prestataire.

Chaque année, le SYDELON fixe le montant de la participation et les modalités de versement de chaque structure membre qui sont décrites dans une convention financière.

La participation 2023 est calculée sur la base des tarifs des marchés révisés qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et des tonnages transportés et traités en 2022 pour chaque EPCI. Elle fera l'objet d'une régularisation sur l'exercice N+1 au vu des prestations facturées tant en dépenses qu'en recettes.

Il conviendra donc de retirer de la participation 2023, les versements de janvier, février, mars et avril 2023 et de répartir le solde entre les 8 mois restants.

Aussi, la participation financière des structures membres se répartit comme ci-dessous :

EPCI MEMBRE	Participations 2022 TTC	Participations 2023 TTC	Variation
Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville	6 933 021 €	7 343 000 €	+ 5,9%
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	5 974 752 €	6 281 000 €	+ 5,1%
Communauté de commune de Cattenom et environs	2 058 033 €	2 191 000 €	+ 6,5%
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	967 998 €	939 000 €	- 3,0%

Les principales évolutions de tarifs qui contribuent à cette augmentation sont les suivantes :

- la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en cours va augmenter de 40 à 51 € HT/T sur l'enfouissement et de 12 à 13 € HT/T pour l'incinération,
- une actualisation des prix des marchés limités à 2% sauf pour l'ensemble des marchés de traitement déchèterie qui est autour de 10%,
- une augmentation due au renouvellement du marché du tout-venant qui a fait passer la tonne de 126 € HT TGAP incluse à 159 € HT TGAP incluse.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE**

la participation selon le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme au registre,

au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.



Yutz, le 13 AVR. 2023

Le Président,

Michel PAQUET